

DEMANDE DE VISITE D'ACHAT

A compléter et rendre au vétérinaire avant le début de la visite.

Informations concernant le déroulement de la visite d'achat :

Vous avez pour projet d'acheter un cheval et souhaitez réaliser une visite d'achat avant la transaction. Cet examen a pour but d'évaluer, au jour de l'examen, l'état de bonne santé du cheval et les facteurs de risque dans le cadre de l'utilisation envisagée. La visite d'achat n'a pas pour objectif de valider ou de refuser un achat mais d'évaluer le niveau de prise de risques pour une utilisation précise (activité et niveau) ; elle ne peut présager de la survenue de lésions à la suite de la visite d'achat ou anticiper des lésions préexistantes non observables au jour de l'examen ou sur des examens complémentaires non demandés.

Afin de permettre un examen dans les meilleures conditions, il convient de disposer d'un lieu d'examen abrité avec électricité (pour les radiographies et les échographies), d'un sol dur non glissant pour l'examen en cercle et en ligne droite et d'un terrain souple (carrière, manège ou rond de longe).

Le cheval doit être au travail de façon régulière, le repos pouvant fausser l'examen clinique. Il devra être présenté avec sa ferrure habituelle (les fers seront retirés par nos soins pour l'examen radiographique), brossé, pieds curés mais non graissés. Prévoir de remettre le carnet, les ordonnances et les clichés radiographiques préalablement réalisés avant le début de l'examen.

La visite se décompose en trois parties :

1. L'examen clinique médical et orthopédique : (130 euros)

Examen médical général : évaluation de l'état général, température, téguments, comportement, vision, auscultation cardiorespiratoire et digestive, examen dentaire sans pas d'âne, appareil génital externe.

Examen orthopédique : évaluation des aplombs, de la conformation, palpation musculotendineuse et articulaire, examen du rachis, mobilisations passives des membres, test de la planche, exploration des pieds à la pince à sonder, locomotion au pas sur le 8 de chiffre, et en ligne droite sur sol dur, au trot en ligne droite et sur le cercle dur et souple, et locomotion au galop sur sol souple. Test du surfaix et tests de flexions dynamiques.

2. L'examen radiographique : (non obligatoire – à la demande de l'acheteur)

Liste non exhaustive des régions pouvant être radiographiées, par ordre de fréquence décroissante :

- Pieds – Jarrets – Boulets – Grassetts – Processus épineux (dos) – Carpes – Cervicales...
- En fonction des régions et du souhait de l'acheteur, un à plusieurs clichés pourront être nécessaires pour chaque région (ex : 2 à 3 par pied, 1 à 2 par grasset...)
- Les jeunes chevaux nécessitent généralement un bilan radiographique plus étendu, compte tenu du fait que certaines lésions visibles à la radiographie peuvent ne pas encore les gêner.

3. Les autres examens complémentaires

Examens réalisables à domicile :

- Echographie orthopédique : examen des structures tendineuses et ligamentaires les plus sollicitées dans la discipline du cheval.
- Echographie transrectale : appareil génital femelle et examen du bassin
- Endoscopie des voies respiratoires supérieures : permet majoritairement lors de la visite d'achat de confirmer ou d'infirmer la présence d'un cornage (paralysie partielle du larynx – vice rédhibitoire)
- Analyse de sang (numération formule et biochimie) : recherche d'anémie, de signes d'inflammation, d'anomalies de fonctionnement de certains organes (reins, foie...)

Examens complémentaires souhaités (cocher la ou les cases souhaitées) : * **

Forfaits radiographiques :

- Forfait activité « loisir/amateur débutant » : radiographies des pieds antérieurs (face/profil) : 4 clichés – 125€
- Forfait activité « amateur niveau intermédiaire » : radiographies des pieds antérieurs (face/profil), des boulets antérieurs (profil) et des jarrets (profil) : 8 clichés – 220€
- Forfait activité « amateur élite/professionnel – ou jeune cheval » : radiographies des pieds antérieurs (face/profil), des quatre boulets (profil), des jarrets (profil) et des grassets (profil) : 12 clichés – 330€
- Forfait activité « niveau professionnel » : 16 clichés – 390 €
- Forfait activité « niveau professionnel – plus » : 20 clichés – 450 €

Radiographies : (A la carte – 35€ la 1^{ère}, 27€ la 2^{nde} – tarif dégressif) Préciser la ou les articulations et les vues souhaitées

.....
.....
.....

Autres examens :

- Echographie orthopédique (60 à 110€)
- Echographie transrectale (env 80€)
- Endoscopie voies respiratoires (60€ pour dépistage cornage / 95€ pour endoscopie complète)
- Analyse de sang (env 35€ laboratoire)
- Analyse antidopage (120 à 200€ laboratoire)
- Test de Coggins (env 45€ laboratoire)
- Coprologie (env 20€ laboratoire)
- Sérologie Piro-like (env 145€ laboratoire)

**Les examens complémentaires (radiographies et autres) ne seront réalisés qu'après votre accord une fois la visite clinique médicale et orthopédique réalisée.*

***Plusieurs cases peuvent être cochées, par exemple : un forfait + endoscopie...*

Tarif total = déplacement (nous consulter) + 130 (visite clinique) + examens complémentaires

A remplir par le demandeur de la visite d'achat (l'acheteur en général) :

Je, soussigné Mr ou Mme atteste avoir pris connaissance du déroulement et du coût des différents examens et de leurs indications. Je m'engage à régler la visite d'achat, quel qu'en soit le résultat à l'issue de la visite. Si je ne peux être présent, je m'engage à régler à la réception du compte rendu de visite d'achat (envoyé par e-mail).

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Fait à, le/..../.....

Signature :

Parapher les quatre pieds de page

Sur la page suivante figurent : les conventions juridiques générales de la visite d'achat – à lire attentivement avant tout achat.

Conventions juridiques générales de la visite d'achat :

- La visite d'achat d'un cheval est une expertise vétérinaire de l'état de santé du cheval au jour de l'examen destinée à apprécier son aptitude médicale à l'utilisation envisagée par l'acheteur. Elle n'est pas destinée à juger les qualités sportives et/ou génétiques du cheval ni son prix.
Cet examen est réalisé à titre consultatif et ne retire par à l'acheteur la possibilité de faire valoir ses droits en cas de vices cachés, qu'ils soient réhabilités ou qu'ils rendent le cheval impropre à l'usage auquel il était destiné.
- L'achat du cheval est sous la dépendance de la liberté des conventions et différents types de contrats peuvent être envisagés (vente pure et simple, vente sous conditions résolutoires, vente sous conditions suspensives ou vente à l'essai). Les conventions particulières doivent être précisées par écrit.
En l'absence de convention contraire, la transaction est considérée comme conclue lorsqu'il y a accord sur le sujet et sur son prix.
- La procédure d'action en nullité de vente pour vice réhabilité est précise et comporte des délais brefs :
 - Boiterie ancienne – immobilité – tic – emphysème pulmonaire – cornage : délai de 9 jours.
 - Fluxion périodique – anémie infectieuse (Coggins) : délai de 30 jours.
- En cas de maladie légalement contagieuse (anémie infectieuse, rage, gale, peste, encéphalomyélites, dourine, morve), la vente est considérée comme nulle : délai de 45 jours.
- La visite d'achat comporte un examen clinique du cheval auquel des examens complémentaires, demandés par l'acheteur et acceptés par le vendeur, peuvent s'adjoindre. L'acheteur précise les examens complémentaires qu'il souhaite voir réaliser au plus tard le jour de la visite d'achat. Le compte rendu de visite d'achat n'est complet qu'une fois communiqués les résultats de tous les examens pratiqués.
- La validité des résultats d'examen de santé suppose l'absence de résidus médicamenteux chez le cheval. Le vendeur s'engage à préciser le passé thérapeutique connu du cheval et à accepter la réalisation de prélèvements pour recherche de résidus médicamenteux. Cette recherche n'a de valeur légale que si le cheval n'a pas quitté le domicile du vendeur et/ou se trouve toujours sous sa garde.
- Les parties conviennent de pouvoir considérer tout résultat positif susceptible de modifier les conclusions de la visite d'achat, comme résolutoire de la transaction sans contre-expertise et sans suspicion de dol.
- L'appréciation des éléments de risque pour l'utilisation envisagée est d'ordre statistique et n'apporte pas de garanties formelles sur le futur du cheval. Ces garanties peuvent être couvertes par l'acheteur par souscription d'assurances spécifiques.